



## **AVIS PUBLIC** **ADOPTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du lundi 22 janvier 2024, le règlement suivant :

- ▶ Le règlement numéro 113 : Règlement sur les animaux uniformisé SPA d'Arthabaska

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville ainsi que sur le site Internet au [www.ville.daveluyville.qc.ca](http://www.ville.daveluyville.qc.ca) dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 30 janvier 2024.

**Elyse Maheu**  
**Greffière**



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élyse Maheu, greffière à la Ville de Daveluyville certifie sous déclaration officielle avoir publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 30 janvier 2024. J'ai également fait publier ledit avis sur le site Internet de la Ville de Daveluyville le 30 janvier 2024. Conformément à l'article 345.1 de la Loi sur les cités et ville, le règlement numéro 40 relatif à la publication des avis publics a été adopté lors de la séance du 11 septembre 2017 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce 30 janvier 2024.

---

Elyse Maheu  
Greffière